



## ALLONGEMENT DE LA VIE ET REPORT DE LA RETRAITE DES BABY-BOOMERS

Yves Carrière  
Janice Keefe  
Jacques Légaré  
Diane Galarneau  
Yann Décarie

Juin 2018

 OBSERVATOIRE  
DE LA RETRAITE

# LES AUTEURS



**Yves Carrière**

Département de démographie,  
Université de Montréal



**Janice Keefe**

Department of Family Studies and Gerontology,  
Director Nova Scotia Centre on Aging, Mount  
Saint Vincent University



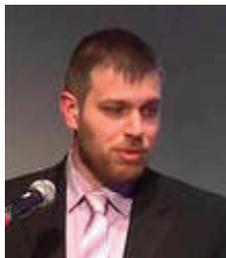
**Jacques Légaré**

Département de démographie,  
Université de Montréal



**Diane Galarneau**

Département de démographie,  
Université de Montréal



**Yann Décarie**

Département de démographie,  
Université de Montréal



ALLONGEMENT DE  
LA VIE ET REPORT  
DE LA RETRAITE  
DES BABY-BOOMERS

 OBSERVATOIRE  
DE LA RETRAITE

## TABLE DES MATIÈRES

Introduction .....	4
La retraite et les baby-boomers .....	5
Problème d'interprétation lié à l'âge moyen de la retraite .....	6
L'âge effectif de la retraite : un indicateur en croissance .....	7
Durée anticipée de la retraite .....	9
Conclusion .....	11
Références .....	13

# Introduction

Depuis plus de deux décennies, le vieillissement de la population a été le principal moteur des réformes des systèmes publics de santé et de pensions dans les pays développés. S'il est synonyme d'augmentation rapide du nombre d'aînés, le vieillissement signifie aussi le ralentissement de la croissance du nombre des actifs sur le marché du travail, voire leur déclin, menaçant par le fait même la croissance économique. Étant donné la hausse de l'espérance de vie et l'amélioration globale de la santé, des politiques qui inciteraient les travailleurs à repousser le moment de leur retraite afin d'allonger leur vie active sembleraient donc tout indiquées pour amoindrir l'impact du vieillissement démographique. Cependant, avant d'agir, il importe d'utiliser des indicateurs adéquats.

On s'est longtemps fié à l'âge moyen de la retraite, publié régulièrement par Statistique Canada, pour suivre l'évolution des comportements face à la retraite. Or, pour l'ensemble du Canada, cet indicateur est demeuré stable à environ 61,5 ans de 1997 à 2008 (Statistique Canada [a]), alors que durant ces années, le taux d'activité des personnes de 55 à 69 ans passait de 37,2 % à 50,5 % (Statistique Canada [b]). Selon un autre indicateur, calculé de façon semblable à l'espérance de vie, mais qui tient compte à la fois des décès et des retraites, l'âge effectif de la retraite (Carrière et coll., 2016) aurait plutôt augmenté de trois années. Cela confirmerait que le report de l'âge de la retraite est une tendance marquée chez les travailleurs âgés depuis plus de 20 ans et que des politiques visant spécifiquement un accroissement de l'âge normal de la retraite (ou de l'âge donnant droit à une pleine rente de Retraite Québec ou du Régime de pensions du Canada) seraient mal avisées si le seul but était de repousser l'âge effectif de la prise de la retraite.



Dans cette publication, nous démontrons que les travailleurs âgés repoussent déjà le moment de leur retraite depuis le début du millénaire, et ce même si certains indicateurs ne permettent pas de saisir cette tendance. Malgré la hausse de l'espérance de vie, nous montrerons également que les années passées à la retraite sont demeurées relativement stables et qu'en proportion des années qui restent à vivre à l'âge de 50 ans, elles seraient même en déclin. Un tel report est important puisqu'il contribue probablement déjà à amoindrir le choc économique appréhendé du vieillissement démographique. Par contre, compte tenu des écarts importants déjà existants dans les espérances de vie et les espérances de vie en bonne santé des différentes classes socio-économiques (McIntosh et coll., 2009), le report de la retraite pourrait aussi avoir des conséquences néfastes pour plusieurs.

# La retraite et les baby-boomers

Au Canada, l'accélération du vieillissement démographique coïncide avec le passage à la retraite des membres de la génération du baby-boom (nés entre 1946 et 1966). À la fois témoins et instigateurs des nombreux bouleversements ayant secoué la société canadienne au moment où cette génération atteignait l'âge adulte (parmi ceux-ci, on compte l'accroissement de la scolarité, la hausse de la participation des femmes au marché travail, l'augmentation de la dissolution des unions, la diminution de la taille des familles, etc.), les membres de cette cohorte redéfinissent maintenant les transitions de fin de vie, comme celle de la retraite.

Cette génération s'est entre autres démarquée par une participation au marché du travail, à partir de 30 ans, plus forte que ses prédécesseurs. Même après 55 ans, cette tendance se poursuit. La croissance a été particulièrement importante chez les personnes de 65 à 69 ans : alors que seul un homme sur six était en emploi ou à la recherche d'un emploi en 1997, cette proportion était d'un sur trois en 2017. Cet accroissement chez les hommes survenait après deux décennies de diminution du taux d'activité et était si remarquable que le taux de 2017 surpassait même celui de 1976 (qui était de 24,5 %). Chez les femmes, l'accroissement a été encore plus spectaculaire, leur taux ayant pratiquement triplé durant la même période, passant de 7,8 % à 21,5 %. Ce bond s'expliquait évidemment en partie par la croissance extraordinaire du taux d'activité des femmes durant les années 1970 - alors que chaque cohorte de femmes du baby-boom participait davantage que la précédente, mais également par le report du moment de leur retraite.

Même si des tendances semblables ont été observées dans plusieurs pays de l'OCDE, au Canada, la hausse de l'activité des personnes de 55 ans et plus ne découlait pas de réformes visant spécifiquement l'accroissement de l'âge de la retraite ou de modifications du système public de pensions incitant au prolongement de la vie active. C'est plutôt l'évolution de facteurs tels qu'une amélioration de la scolarité, un report des transitions marquant le début de la vie adulte, une diminution de la couverture des régimes privés de retraite, ou même l'endettement croissant des travailleurs de 55 ans et plus qui sont en cause (Carrière et coll., 2015). Ces tendances ont contribué à pousser une proportion de plus en plus importante de travailleurs à prolonger leur participation au marché du travail. Une moins grande pénibilité du travail ainsi que l'augmentation de l'espérance de vie ont aussi favorisé une prise de retraite de plus en plus tardive. Ce changement de comportement représente une tendance positive dans un contexte de vieillissement démographique lorsqu'il s'agit d'un choix des travailleurs concernés et que leur état de santé le permet.

L'utilisation d'un indicateur qui capte bien l'évolution de l'âge effectif de la retraite et de la durée de cette retraite est essentielle dans un débat sur la hausse éventuelle de l'âge donnant droit à une pleine rente provenant des systèmes publics de retraite. Un tel indicateur sera d'autant plus essentiel dans la mesure où cette hausse éventuelle se produirait en prétextant une stagnation de l'âge effectif de la retraite ou un prolongement significatif de la durée de la retraite.

# Problème d'interprétation lié à l'âge moyen de la retraite

Qu'il soit calculé à partir de l'Enquête sur la population active (EPA) ou d'autres sources, l'âge moyen de la retraite doit être interprété avec prudence lorsqu'il est utilisé pour comprendre l'évolution des comportements face à la retraite. Cela pour plusieurs raisons, mais principalement parce que cet indicateur varie, entre autres, en fonction de la structure par âge des personnes de 50 ans et plus. Pour le démontrer, le graphique suivant reproduit l'âge moyen de la retraite de 1976 à 2031, lorsque la structure par âge varie et que les comportements face au marché du travail (les taux d'emploi et les taux de retraite) sont maintenus constants. On obtient ainsi une estimation de l'âge moyen de la retraite qui ne varie qu'en fonction de la structure par âge des travailleurs de 50 ans et plus. Cela a pour effet d'isoler les répercussions du changement de la structure par âge sur l'âge moyen de la retraite d'ici 2031.

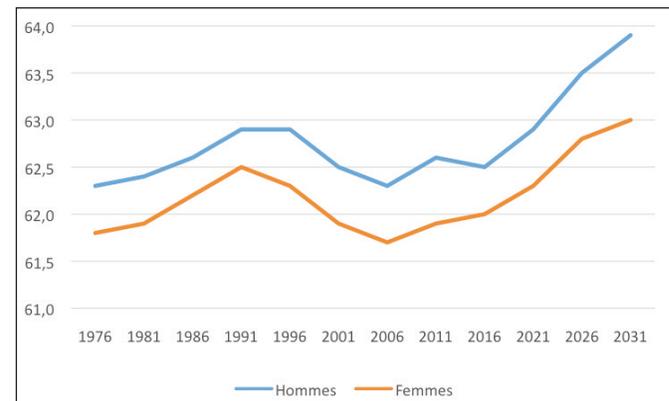
Vers le milieu des années 1990, les premiers-nés du baby-boom ont atteint 50 ans. Cela a entraîné un rajeunissement des effectifs de 50 ans et plus et, comme le montre le graphique 1, un abaissement, entre 1995 et 2005, de l'âge moyen de la retraite d'environ une demi-année. Ce phénomène purement lié à l'évolution de la structure par âge de la population a eu pour effet de neutraliser une partie de l'augmentation possible de l'âge moyen de la retraite.

De la même façon, l'arrivée graduelle des baby-boomers dans la soixantaine, entre 2006 et 2026, toutes

choses étant égales par ailleurs, fera vieillir les effectifs de 50 ans et plus. Comme le montre le graphique 1, cela aura pour effet de hausser l'âge moyen de la retraite d'environ une année et demie. Ce phénomène est non négligeable puisqu'il pourrait laisser croire à un allongement de la vie active chez les travailleurs âgés, alors qu'il n'y aurait eu aucun changement de comportement face au marché du travail, les taux d'emploi et de retraite ayant été maintenus constants pour les besoins de l'exercice<sup>1</sup>.

## Graphique 1.

### Âge moyen de la retraite lorsque seule la structure par âge évolue



Source : Enquête sur la population active, 1976 à 2016, extractions spéciales.

<sup>1</sup> Pour une explication plus détaillée des problèmes d'interprétation liés à l'âge moyen de la retraite, voir Carrière et Galarnau, 2011.

# L'âge effectif de la retraite : un indicateur en croissance

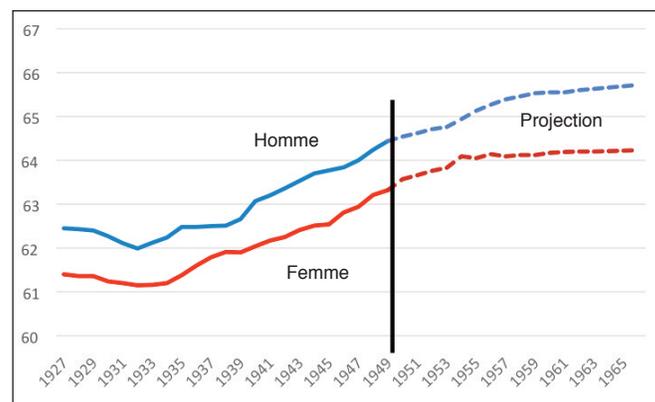
Bien que l'âge de la retraite soit un indicateur crucial en contexte de vieillissement, il n'est pas facile à mesurer (Bowlby, 2007 ; Denton et Spencer, 2009). Une technique qui s'apparente au calcul de l'espérance de vie permet cependant d'obtenir un indicateur plus fiable et non biaisé par la structure par âge de la population. Pour le calculer, on utilise des tables de durée de vie en emploi qui sont semblables à des tables de mortalité, à la différence qu'elles tiennent compte non seulement des taux de mortalité, mais également des taux de retraite. On obtient ainsi le nombre moyen d'années qui s'écouleront avant que les travailleurs âgés de 50 ans, en une année donnée, quittent le marché du travail, ainsi que le nombre moyen d'années que ces derniers pourront espérer vivre une fois à la retraite.

Nous présentons ici l'âge effectif de la retraite selon la cohorte de naissance (graphique 2), ce qui permet d'aborder la question de la retraite sous l'angle de l'équité intergénérationnelle: comment se comparent l'âge de la retraite et les années à vivre à la retraite pour les travailleurs de la génération du baby-boom et pour leurs prédécesseurs ? Étant donné l'allongement de l'espérance de vie, cette génération est-elle favorisée par rapport aux cohortes précédentes, en bénéficiant d'une plus longue retraite ?

La première section de ce graphique montre d'abord une diminution de l'âge effectif de la retraite pour les

## Graphique 2.

### Âge effectif de la retraite selon la cohorte de naissances



Source : Enquête sur la population active, 1976 à 2016, extractions spéciales.

cohortes d'hommes et de femmes nées de la fin des années 1920 jusqu'en 1932. Cette dernière cohorte affiche d'ailleurs l'âge effectif de la retraite le plus faible, soit 62,0 ans pour les hommes et 61,1 ans pour les femmes. On ne se surprendra pas d'observer un âge aussi faible pour cette cohorte, qui a eu 60 ans en 1992, et qui était parmi les premières à bénéficier de prestations de retraite du Régime de pensions du Canada dès 60 ans<sup>2</sup>. De plus, les années 1990 ont été

<sup>2</sup> Depuis 1987, il est possible de recevoir des prestations de retraite du Régime de pensions du Canada (RPC) dès l'âge 60 ans ; le montant de la prestation est alors ajusté de façon actuarielle. Avant cela, aucune prestation du RPC n'était versée avant l'âge de 65 ans. Au Québec, des prestations de la Régie des rentes du Québec (RRQ) à 60 ans ont commencé à être versées dès 1984.



marquées par des réductions importantes d'effectifs au sein des administrations fédérale et provinciales, aux prises avec des déficits records, de même que dans certaines entreprises du secteur privé, qui offraient des indemnités pour départ hâtif dans l'espoir de diminuer leurs dépenses à moyen terme.

Dans le cas des cohortes nées de 1933 à 1949, pour lesquelles nous disposons de la quasi-totalité des données de vie active (la cohorte de 1949 ayant eu 66 ans en 2015), l'âge effectif de la retraite affiche une croissance continue. Il augmente en effet graduellement, chez la cohorte de 1949, de plus de deux années pour s'établir à 64,4 ans pour les hommes et à 63,3 ans pour les femmes.

Pour les cohortes suivantes, soit pour celles nées de 1950 à 1965 et qui composent la presque totalité de la génération du baby-boom, l'âge effectif de la retraite a été projeté en partie, puisque ces cohortes n'ont pas

encore terminé leur vie active. Pour cela, nous avons adopté un scénario de taux de retraite constants à ceux observés en 2015, pour les deux sexes et pour tous les âges à partir de 50 ans. Ce scénario de projection ne suppose donc aucun changement de comportement des cohortes du baby-boom en comparaison de leurs prédécesseurs, même si les données observées jusqu'à aujourd'hui démontrent plutôt une poursuite de la tendance à repousser sa retraite. Ainsi, même selon ce scénario conservateur, l'âge effectif de la retraite devrait continuer de croître et atteindre 65,7 et 64,2 ans respectivement pour les hommes et les femmes nés en 1965. Ainsi, contrairement à un certain mythe tenace, les membres de la génération du baby-boom ne prennent pas leur retraite plus tôt que leurs prédécesseurs, mais repousseraient au contraire en grande partie le moment de leur retraite (Carrière et coll., à paraître).

# Durée anticipée de la retraite

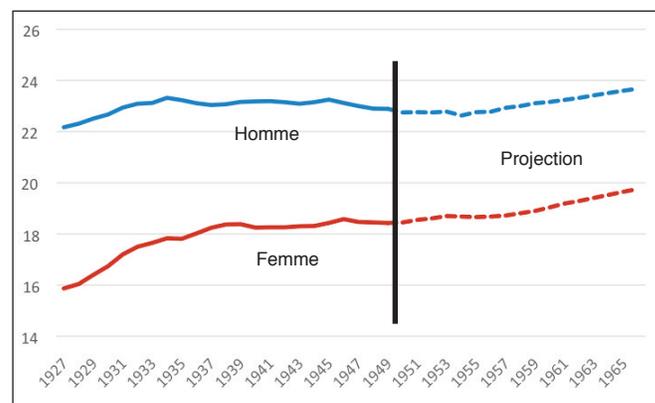
Maintenant qu'il a été démontré que l'âge effectif de la retraite est en croissance, et sachant que l'espérance de vie l'est également, on peut se demander comment cela affectera le nombre d'années passées à la retraite. On s'intéresse ici à l'espérance de vie à 50 ans, étant donné que la retraite survient rarement avant cet âge. En utilisant les projections de Statistique Canada sur les taux de mortalité<sup>3</sup>, il est possible de déterminer l'espérance de vie à 50 ans de chaque cohorte née de 1927 à 1965.

Ainsi, pour la cohorte née en 1927, l'espérance de vie à 50 ans est de 28,3 ans pour les hommes et de 33,6 ans pour les femmes. Autrement dit, un homme et une femme nés en 1927 et ayant vécu jusqu'à 50 ans pouvaient espérer vivre jusqu'à l'âge de 78,3 et 83,6 ans



## Graphique 3.

### Durée anticipée de la retraite selon la cohorte de naissances



Source : Enquête sur la population active, 1976 à 2016, extractions spéciales.

respectivement. Pour la cohorte née en 1965, qui a eu 50 ans en 2015, l'espérance de vie à 50 ans devrait augmenter de 7,0 ans chez les hommes pour atteindre 35,3 ans et de 4,2 ans chez les femmes pour atteindre 37,8 ans. Une fois atteint l'âge de 50 ans, les hommes et les femmes de cette cohorte peuvent donc espérer vivre jusqu'à l'âge de 85,3 et 87,8 ans respectivement<sup>4</sup>.

Comme le montre le graphique 3, le nombre d'années passées à la retraite augmente en effet pour les hommes et les femmes nés de 1927 à 1965. Qui plus est, comme les gains d'espérance de vie des hommes

<sup>3</sup> Pour les fins de l'exercice, nous avons besoin des taux de mortalité projetés, lesquels sont fournis par Statistique Canada. Bien que plusieurs scénarios de projections soient disponibles (faible croissance, croissance modérée et croissance forte), nous avons utilisé le scénario de croissance modérée de la population de Statistique Canada.

<sup>4</sup> La durée effective de la retraite s'obtient en fait par une simple soustraction entre l'espérance de vie à 50 ans et l'âge effectif de la retraite d'une cohorte donnée tel qu'estimé à partir des tables d'espérance de vie en emploi.

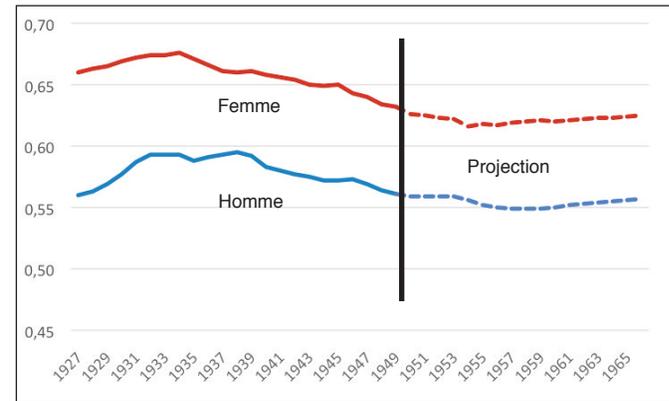
ont été supérieurs à ceux des femmes, cependant que l'âge effectif de la retraite a augmenté sensiblement à la même vitesse pour les deux sexes, la durée anticipée de la retraite augmentera davantage chez les hommes que chez les femmes, jusqu'à la cohorte née en 1950 (3,8 ans pour les hommes comparativement à 1,4 an pour les femmes).

Toutefois, si l'on exprime la durée anticipée de la retraite en proportion de l'espérance de vie à 50 ans, comme nous le constatons dans le graphique 4, on assiste alors à une diminution constante de cette proportion depuis la cohorte née en 1934 jusqu'à la cohorte née au milieu des années 1950, et ce tant pour les hommes que pour les femmes. Pour ces cohortes, les gains d'espérance de vie à 50 ans se sont ainsi essentiellement traduits par une retraite plus tardive et non par des gains de durée de vie à la retraite. Pour les hommes de ces cohortes, la proportion des années à vivre à la retraite a diminué de 59,3 % à 56,1 % alors que chez les femmes, elle est passée de 67,4 % à 63,2 %. Si l'on se fie au scénario retenu, cette propor-

tion devrait continuer de diminuer légèrement avant de revenir à 62 % environ pour les femmes et 56% chez les hommes nés en 1965.

### Graphique 4.

#### Durée anticipée de la retraite en proportion de l'espérance de vie à 50 ans



Source : Enquête sur la population active, 1976 à 2016, extractions spéciales.



# Conclusion



Un phénomène notable des dernières années a été l'accroissement du taux d'emploi des personnes de 55 ans et plus. Cette croissance importante est cependant en contradiction avec la stabilité relative de l'âge moyen de la retraite entre 1997 et 2008. Le concept de l'âge moyen de la retraite présente plusieurs limites et peut donner un portrait erroné des tendances relatives à la retraite. Pour pallier ces limites, cette contribution propose plutôt d'utiliser un indicateur qui tient compte des changements de comportements en utilisant les taux de retraite par âge et qui s'inspire du calcul de l'espérance de vie. Cet indicateur montre que, contrairement à la croyance populaire, les membres de la génération du

baby-boom ne prennent pas leur retraite plus tôt que leurs prédécesseurs, mais retardent au contraire le moment de leur retraite. Un autre mythe tenace est celui voulant que les membres de la génération du baby-boom bénéficient d'une retraite plus longue que leurs prédécesseurs en raison de la croissance de l'espérance de vie. Le présent document défait également cette croyance en démontrant que les années ajoutées à l'espérance de vie à 50 ans s'ajoutent en fait en grande partie à celles passées sur le marché du travail et non à la retraite. Lorsqu'exprimées en termes de proportion de l'espérance de vie à 50 ans, les années de retraite ont ainsi chuté en comparaison des cohortes précédentes.



Ces conclusions doivent être prises en considération dans le débat entourant une hausse éventuelle de l'âge donnant droit à une pleine rente des systèmes publics de retraite canadiens ou québécois. Entre autres, il serait mal venu de prétendre qu'un tel changement serait souhaitable pour contrer une prise de la retraite de plus en plus précoce et une durée de retraite en constante croissance. S'il est vrai que l'espérance de vie à 50 ans progresse de façon importante depuis quelques décennies, l'âge de la prise de la retraite progresse de façon tout aussi spectaculaire depuis maintenant plus de 25 ans.



Les questions que soulève ce débat sur l'âge « normal » de la retraite sont nombreuses. Parmi celles-ci, est-ce que tout gain en espérance de vie devrait être compensé par une hausse équivalente de l'âge de la retraite ? Sinon, quelle proportion de ce gain devrait être ainsi compensée ? Les gains en espérance de vie sont-ils accompagnés de gains au moins équivalents en termes d'espérance de vie en bonne santé ? Finalement, les gains en espérance de vie et en espérance de vie en bonne santé sont-ils le reflet d'inégalités croissantes entre les mieux nantis et les plus démunis ? À la notion d'équité intergénérationnelle si souvent mise de l'avant dans les débats entourant l'âge « normal » de la retraite, il ne faudra donc pas oublier celle de l'équité intragénérationnelle.



# Références

**Bowlby, Geoff. 2007.** « Définir la retraite », L'emploi et le revenu en perspective, vol. 8, n° 2, février, Statistique Canada, n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, p. 17 à 21.

**Carrière, Y. et D. Galarneau. 2011.** « Reporter sa retraite : une tendance récente ? », L'emploi et le revenu en perspective, vol. 23, n° 4, hiver 2011, Statistique Canada, n° 75-001-XIF au catalogue, 18 p.

**Carrière, Y., J. Légaré et J. Purenne. 2015.** « Vivre et travailler plus longtemps au Canada : la réalité des baby-boomers », Cahiers québécois de démographie, vol. 44, n°. 2, p. 251-278.

**Carrière, Y., J. Légaré, J. Keefe et D. Galarneau. 2016.** « Recul de l'âge effectif de la retraite et risque d'une croissance des inégalités sociales parmi les retraités de demain. » Le Bulletin de la Retraite, n°. 16, Observatoire de la retraite.

**Carrière, Y., P. Marier, J. Purenne, et D. Galarneau (2018).** « Les années ajoutées à la vie : années de retraite ou de travail ? », dans Les vieillissements sous la loupe : entre mythes et réalités, sous la direction de V. Billette, P. Marier et A.-M. Séguin, Presses de l'université Laval, p. 167-175.

**Denton, F. T., et B. G. Spencer. 2008.** What is Retirement ? A Review and Assessment of Alternative Concepts and Measures, SEDAP, Research paper n° 231, Social and Economic Dimensions of an Aging Population, Hamilton, McMaster University, 39 p.

**McIntosh, C.N., P. Finès, R. Wilkins et M.C. Wolfson. 2009.** « Disparités selon le revenu dans l'espérance de vie ajustée sur la santé chez les adultes au Canada, 1991 à 2001 », Rapports sur la santé, vol. 20, Statistique Canada, n° 82-003-XPF au catalogue, p. 59-70.

**Statistique Canada (a).** Tableau 282-0051 - Enquête sur la population active (EPA), estimations de l'âge de la retraite selon la catégorie de travailleur et le sexe, annuel (années), CANSIM (base de données). (site consulté : 08/04/18).

**Statistique Canada (b).** Tableau 282-0002 - Enquête sur la population active (EPA), estimations selon le sexe et le groupe d'âge détaillé, annuel (personnes sauf indication contraire), CANSIM (base de données). (site consulté : 08/04/18 ).



## Résumé

L'une des conséquences du vieillissement démographique est le ralentissement de la croissance du nombre des actifs sur le marché du travail, voire même une décroissance. Il apparaît dès lors tout indiqué d'adopter des politiques qui inciteraient les travailleurs à repousser le moment de leur retraite, d'autant plus que l'espérance de vie ne cesse d'augmenter et que la santé de la population semble s'améliorer.

La présente contribution vise à démontrer que les travailleurs âgés repoussent déjà le moment de leur retraite depuis le début du millénaire, et ce même si certains indicateurs ne permettent pas de saisir cette tendance. Malgré la hausse de l'espérance de vie, nous montrons également que les années passées à la retraite sont demeurées relativement stables et qu'en proportion des années qui restent à vivre à l'âge de 50 ans, elles seraient même en déclin.

Ces tendances, trop souvent ignorées ou méconnues, devront être prises en compte dans le débat entourant une hausse éventuelle de l'âge donnant droit à une pleine rente des systèmes publics de retraite.



## OBSERVATOIRE DE LA RETRAITE

L'Observatoire de la retraite est une initiative de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC), qui s'adresse aux organisations et aux personnes qui veulent mieux comprendre pour agir sur le système de retraite au Québec. L'Observatoire regroupe des partenaires qui ont le souci de bien inscrire les débats sur la retraite dans une perspective large, celle des politiques sociales et économiques dont le Québec a besoin.

[www.observatoireretraite.ca](http://www.observatoireretraite.ca)

